

(1)

(N° 20.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1894.

RAPPORT

SUR

L'EXÉCUTION, PENDANT L'ANNÉE 1893, DE LA LOI INSTITUANT LA
LIBÉRATION CONDITIONNELLE
ET LA CONDAMNATION CONDITIONNELLE.

MESSIEURS,

Conformément à l'article 10 de la loi du 31 mai 1888, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres les tableaux statistiques résumant, pour l'année 1893, les résultats de l'application de la libération et de la condamnation conditionnelles.

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

(2)

ANNEXES

I. — LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

§ 1. — *Libérations accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1893* (1).

204 propositions de libérations conditionnelles ont été soumises au Ministre de la Justice pendant l'année 1893.

133 ont été accueillies.

66 ont été rejetées.

55, à cause de la nature ou de la gravité des faits qui avaient motivé la condamnation.

4, parce que l'amendement des détenus proposés a paru insuffisant.

4, à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés.

2, parce que le terme d'expiration de la peine était trop rapproché pour que la loi fût utilement applicable.

Pour 5, les motifs invoqués à l'appui de la proposition de libération conditionnelle ont paru justifier une mesure de clémence plutôt que l'application de la loi du 31 mai 1838. Les cinq détenus ont bénéficié d'arrêtés de grâce accordant remise ou réduction de leurs peines.

*
* *

70 requêtes tendant à l'obtention de la libération conditionnelle ont été adressées au Département au cours de la même année.

8 ont été laissées sans suite, la loi n'étant pas applicable ou les motifs invoqués par les pétitionnaires n'étant pas suffisants pour justifier une instruction d'office.

Des 62 requêtes au sujet desquelles l'instruction a été ouverte.

44 ont été accueillies.

45 détenus bénéficiant de la libération conditionnelle.

1 d'un arrêté de remise de peine.

18 ont été rejetées.

5 à cause de la nature ou de la gravité des faits.

8 parce que l'amendement n'a pas été jugé suffisant.

4 à cause de la conduite habituelle ou des antécédents des condamnés.

1 parce que le détenu ne pouvait justifier de moyens d'existence.

(1) Les affaires dont l'instruction n'était pas terminée au 31 décembre 1893 ne sont pas comprises dans les relevés ci-après.

*
**

En résumé les 266 affaires instruites ont donné lieu à :

176 libérations conditionnelles;
6 remises ou réductions des peines ;
84 décisions de rejet.

*
**

Les 176 individus qui ont été libérés conditionnellement se divisent comme suit :

I. — *Sexe.*

Hommes	151
Femmes	25

II. — *État civil.*

Célibataires.	99
Mariés	75
Veufs.	3
Divorcé	1

III. — *Age.*

Moins de 20 ans	8
De 20 à 25 —	48
De 25 à 30 —	44
De 30 à 40 —	42
De 40 à 50 —	21
De 50 à 60 —	12
Plus de 60 —	1

IV. — *Antécédents.*

125 étaient sans antécédents judiciaires.
25 avaient subi une condamnation antérieure.
26 avaient subi plusieurs condamnations antérieures.

V. — *Professions.*

Ouvriers.	72
Cultivateurs	40
Commerçants et industriels.	18
Domestiques	14
Employés	12
Ménagères	7
Professions libérales	3
Colporteur	1
Berger	1
Douanier	1
Garçon de café.	1
Interprète	1
Facteur	1
Garde chasse	1
Sans professions	3

VI. — *Durée de l'emprisonnement auquel les libérés avaient été condamnés.*

Moins de 1 an	51
1 à 2 ans	53
2 à 3 —	53
3 à 4 —	22
4 à 20 —	13
Plus de 20 ans.	2

VII. — *Durée de la peine restant à subir à la date de la libération conditionnelle.*

Moins de 3 mois	29
De 3 à 6 mois.	48
De 6 mois à 1 an.	46
1 à 2 ans	29
2 à 3 —	11
3 à 5 —	8
5 à 10 —	3
Plus de 10 ans.	2

VIII. — *Motif de la condamnation.*

Coups et blessures	51
Vols et escroqueries	46
Faux et usage de faux	14
Homicides et tentatives d'homicides	11
Infanticides et avortements	8
Incendies	8
Rébellions	7
Banqueroutes	5
Recels	4
Fausse monnaie	4
Abus de confiance	4
Homicides par imprudence.	3
Faux témoignages	3
Délits de chasse	3
Abandons d'enfants	2
Menaces de mort	2
Attentat à la pudeur.	1

IX. — *Suites de la libération conditionnelle.*

32 sont devenues définitives.

3 ont été révoquées.

Pour 67 le délai expire en	1894
— 29 —	1895
— 15 —	1896
— 8 —	1897
— 6 —	1898
— 4 —	1899
— 1 —	1900
— 3 —	1901
— 2 —	1903
— 1 —	1906

Pour 1	le délai expire en	1907
— 1	—	1912
— 1	—	1924

2 enfin ne peuvent devenir définitives. la peine étant perpétuelle et le libéré n'ayant, à la date de l'arrêté ministériel, bénéficié d'aucune mesure de grâce.

*
**

Trois libérations conditionnelles accordées en 1893 ont été révoquées dans le courant de l'année.

Les révocations ont été motivées par de nouvelles condamnations. Les trois détenus, âgés de 20 à 50 ans, avaient été libérés de l'avis conforme de toutes les autorités consultées. Le premier n'avait plus que trois mois à subir d'une condamnation à dix mois du chef de coups; trois mois après sa libération, il commettait de nouveau des actes graves de violence.

Le second était à peine libéré de un mois que sa mauvaise conduite et une nouvelle condamnation pour outrages causaient sa réintégration. Lors de sa mise en liberté, il lui restait six mois à subir, il purgeait une peine de vingt-cinq mois encourue pour vols.

Le dernier n'a guère mérité longtemps non plus la faveur accordée : trois mois après sa libération conditionnelle, il était condamné pour vols par récidive. A la date de l'arrêté, il lui restait à subir le quart d'une peine de deux ans pour détournements.

*
**

Nous devons signaler également quatre révocations d'arrêtés antérieurs à 1893 :

Un homme de 25 ans, que toutes les autorités avaient cru digne de la libération conditionnelle, était sur le point d'acquérir la libération définitive, lorsque la menace de renouveler le crime qui avait motivé son premier internement le fit condamner à nouveau.

Un autre (34 ans), avait également fait l'objet d'avis unanimement favorables. Après deux ans et demi, il fut condamné pour faux et abus de confiance.

Le troisième (62 ans) a dû être réintégré après un an pour inconduite notoire et ivresse habituelle.

Ces trois libérés avaient été condamnés pour le même fait : incendie volontaire, et à la même peine : trois ans.

Le dernier (24 ans), condamné pour coups ayant occasionné la mort, n'avait été libéré, vu l'opposition du parquet, que trois mois avant l'expiration de sa peine. La révocation a été réclamée vu sa mauvaise conduite; il a d'ailleurs encouru une nouvelle condamnation du chef de coups.

§ 2. — *Récapitulation.*

LIBÉRATIONS ACCORDÉES DU 10 JUIN 1888 (DATE DE LA MISE EN VIGUEUR
DE LA LOI) AU 31 DÉCEMBRE 1893.

A. — Propositions formulées par les autorités.	1,019
Rejets	571
Condamnés libérés conditionnellement	597
Condamnés graciés	51
Rejets basés sur :	
La nature et la gravité des faits,	262
L'amendement insuffisant.	28
Les antécédents ou la conduite habituelle	57
L'expiration de la peine	4
La durée trop courte de la peine restant à subir	12
L'inapplicabilité de la loi	6
Le décès du détenu.	1
L'internement du détenu dans un asile d'aliéné.	1
B. — Requêtes mises d'office en instruction.	460
Rejets	223
Condamnés libérés conditionnellement	226
Condamnés graciés	11
Rejets motivés par :	
La nature des faits	87
L'amendement insuffisant.	70
Les antécédents ou la conduite habituelle	44
L'expiration de la peine	6
La durée trop courte de la peine restant à subir	5
L'inapplicabilité de la loi	11
Une nouvelle condamnation survenue pendant l'instruction	1
L'impossibilité du reclassement immédiat du détenu	1
C. — Requêtes laissées sans suite	151

RÉSUMÉ :

Requêtes laissées sans suite	151
Rejets	594
Grâces	62
Libérations conditionnelles	823
Révocations	24

*
* *

Des 823 libérés conditionnellement, 15 avaient été condamnés pour faits relatifs aux grèves de 1886 ; ils ont été libérés avant la mise en vigueur des instructions détaillées sur l'application de la loi et n'ont pas été compris dans les tableaux statistiques.

Classement des 810 autres :

I. — *Sexe.*

Hommes	687
Femmes	123

II. — *État civil.*

Célibataires	387
Mariés	380
Veufs	40
Divorcés	3

III. — *Age.*

Moins de 20 ans	49
De 20 à 25 ans	174
De 25 à 30 —	179
De 30 à 40 —	204
De 40 à 50 —	118
De 50 à 60 —	64
Plus de 60 —	22

IV. — *Antécédents.*

Étaient sans antécédents judiciaires	879
Avaient subi une condamnation antérieure	126
Avaient subi plusieurs condamnations antérieures.	105

V. — *Profession.*

Ouvriers	564
Commerçants et industriels	125
Cultivateurs	114
Employés	71
Domestiques	55
Ménagères.	40
Professions libérales	18
Artistes	3
Marias.	3
Colporteurs	2
Accoucheuse	1
Berger	1
Douanier	1
Garçon de café	1
Interprète.	1
Facteur.	1
Garde chasse.	1
Sans professions	10

VI. — *Durée de la peine d'après les condamnations.*

Moins de 1 an	217
1 à 2 ans.	220
2 à 3 —	235
3 à 10 —	64
10 à 20 —	38
Plus de 20 ans.	16

VII. — *Durée de la peine restant à subir.*

Moins de 5 mois	219
3 à 6 mois	238

6 mois à 1 an	170
1 à 2 ans	120
2 à 5 —	35
5 à 5 —	12
5 à 10 —	7
Plus de 10 ans	11

VIII. — *Motifs des condamnations.*

Vols ou esroqueries	256
Coups et blessures	181
Faux et usage de faux	64
Homicides et tentatives d'homicides	59
Infanticides et avortements	55
Incendies	54
Banqueroutes.	52
Recels	28
Rebellions.	27
Abus de confiance	25
Fausse monnaie.	17
Faux témoignages	14
Délits douaniers.	8
Délits de chasse.	8
Attentats à la pudeur.	6
Abandons d'enfants	5
Attentats à la pudeur.	4
Atteintes au libre exercice du travail	4
Destructions de propriétés	4
Dénonciations calomnieuses	4
Menaces de mort	4
Homicides par imprudence	4
Tentatives de déraillement	2
Enlèvements de mineurs.	2
Viol.	1
Homicide en duel	1
Subornation de témoins	1
Adultère	1
Maison de prêts sur gages	1
Combats de coqs	1

*
* *

Suite des 823 libérations conditionnelles :

558 sont devenues définitives.

24 ont été révoquées.

Pour 100 le délai expire en	1894
— 51 —	1895
— 53 —	1896
— 15 —	1897
— 7 —	1898
— 5 —	1899
— 5 —	1900
— 4 —	1901
— 2 —	1902

Pour	2	le délai expire en	1905
—	1	—	1904
—	1	—	1906
—	2	—	1907
—	1	—	1912
—	1	—	1917
—	1	—	1920
—	1	—	1924
—	1	—	1927
—	1	—	1928
	7	enfin ne peuvent devenir définitives.	
		<u>825.</u>	

*
* *

Avis des autorisations sur les 825 libérations accordées :

Avis favorables du directeur de la prison	804
— défavorables — —	19
— favorables de la Commission administrative.	677
— défavorables — —	146
— favorables du Parquet.	580
— défavorables — —	243

II. — CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.

**I. — NOMBRE DE TOUTES LES CONDAMNATIONS,
DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES ET DES RECHUTES
CONSTATÉES.**

I. Nombre de toutes les condamnations, des

ARRONDISSEMENTS.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					
	Nombre		Nombre des condamnations conditionnelles			Nombre des rechutes constatées.
	total des condamnations.	des condamnations à l'emprisonnement de six mois au maximum.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	Total	
Bruxelles	6,633	4,211	1,026	817	1,843	276
Louvain	2,485	2,425	398	611	1,009	143
Nivelles	1,076	1,064	104	274	578	77
Anvers	4,415	4,007	809	621	1,430	143
Malines	1,205	1,167	157	297	454	"
Turnhout	1,441	1,405	181	127	508	46
Mons	1,784	1,682	254	545	608	28
Charleroi	4,249	4,146	186	949	1,135	51
Tournai	808	774	85	70	155	6
Gand	4,040	3,253	180	764	944	50
Audenarde	1,309	642	264	597	661	"
Termonde	2,951	2,754	511	594	905	113
Bruges	2,381	1,949	168	285	453	32
Courtrai	2,964	2,258	282	504	786	88
Furnes	782	764	55	201	254	19
Ypres	1,043	990	114	206	320	23
Liège	1,739	1,686	337	295	630	"
Huy	588	525	54	290	324	15
Verviers	1,041	1,034	16	298	314	"
Tongres	957	952	64	337	401	16
Hasselt	829	821	85	320	405	18
Arlon	889	878	7	465	472	"
Marche	644	644	24	282	506	"
Neufchâteau	845	739	59	456	475	10
Namur	1,148	1,137	80	438	518	24
Dinant	1,435	1,369	20	636	656	9
Ressort de { Bruxelles	24,096	20,881	5180	4,120	7,500	770
{ Gand	15,479	12,570	1,572	2,751	4,325	325
{ Liège	10,115	9,785	704	3,795	4,499	92
LE ROYAUME.	49,690	43,236	5,456	10,666	16,122	1,187

condamnations conditionnelles et des rechutes.

TRIBUNAUX DE POLICE.					TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.				
Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles			Nombre des rechutes constatées.	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles			Nombre des rechutes constatées.
	à l'emprisonnement.	à l'amende.	Total.			à l'emprisonnement.	à l'amende.	Total.	
34,120	38	4,716	4,754	60	40,753	1,064	5,533	6,597	336
3,227	1	1,444	1,445	39	5,712	399	2,055	2,454	182
2,582	4	486	490	46	5,458	108	760	868	125
11,928	"	2,164	2,164	18	16,343	809	2,785	5,594	161
1,171	4	456	460	6	2,576	141	753	894	6
2,529	"	742	742	18	3,970	181	869	1,050	64
6,855	17	2,500	2,517	46	8,657	271	2,854	3,125	74
9,903	9	2,737	2,746	"	14,152	195	5,686	5,881	51
2,778	"	815	815	38	5,586	85	883	968	44
11,570	1	1,150	1,151	10	15,419	181	1,914	2,095	60
1,549	2	614	616	5	2,658	266	1,011	1,277	5
3,045	2	1,107	1,109	16	5,596	515	1,501	2,014	129
4,496	2	1,003	1,007	11	6,877	170	1,290	1,460	45
2,975	3	854	857	60	5,950	285	1,558	1,643	148
847	4	599	405	6	1,629	37	600	657	25
1,545	6	534	540	8	2,588	120	740	860	31
12,775	14	2,412	2,426	17	14,512	351	2,705	3,056	17
2,743	"	906	906	"	3,331	34	1,196	1,230	15
3,784	"	866	863	"	4,825	16	1,164	1,180	"
1,235	"	538	338	6	2,192	64	875	939	22
1,837	5	583	588	24	2,666	88	903	991	42
2,231	2	746	748	11	5,120	9	1,211	1,220	11
1,289	2	463	465	7	1,933	26	745	771	7
1,123	1	304	305	"	1,968	40	740	780	10
5,540	18	892	910	"	6,688	98	1,330	1,428	24
3,123	3	1,007	1,010	9	4,538	23	1,645	1,666	18
74,891	75	16,058	16,131	271	98,987	3,255	20,178	23,431	1,041
25,627	20	5,663	5,683	116	41,106	1,592	8,414	10,006	441
35,678	45	8,717	8,762	74	43,793	749	12,512	13,261	166
156,196	138	30,453	30,576	461	183,866	5,594	41,104	46,698	1,648

**II. Nature des infractions qui ont motivé les condamnations conditionnelles
avec l'indication, par ressort, du nombre des condamnés.**

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
CRIMES.								
Tentative de meurtre	1	•	•	1	•	•	•	•
Coups et blessures ayant causé la mort. . .	1	3	•	4	•	•	•	•
Chemins de fer. — Obstacle à la circulation des convois	2	•	•	2	•	•	•	•
Attentat à la pudeur	6	12	5	23	•	•	•	•
Incendie	•	1	•	1	•	•	•	•
Destruction de constructions	2	1	•	3	•	•	•	•
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences ou menaces, en réunion ou en bande	•	1	•	1	•	•	•	•
Faux en écritures	26	7	14	47	•	•	•	•
Banqueroute frauduleuse	7	•	1	8	•	•	•	•
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés.	5	2	•	5	•	•	•	•
Vol qualifié	158	126	61	345	•	•	•	•
DÉLITS.								
Abus de confiance et escroquerie	208	48	52	308	•	2	2	4
Adultère	106	•	56	142	•	•	•	•
Armes prohibées. — Port et débit	45	18	55	118	9	8	16	33
Attentat à la pudeur	24	17	9	50	•	•	•	•
Attentat aux mœurs. — Corruption de la jeunesse	4	•	•	4	•	•	•	•
Attentat aux mœurs. — Outrage public aux mœurs	116	49	19	184	10	•	8	18
Avortement	18	•	•	18	•	•	•	•
Banqueroute simple	21	3	4	28	•	•	•	•
Calomnie et diffamation	97	65	75	237	541	293	275	907
Coalition. — Atteinte au libre exercice du travail	142	5	12	157	•	•	•	•
Comestibles et boissons. — Falsification	50	54	8	112	2	6	5	11
Concussion	2	•	•	2	•	•	•	•
Contrefaçon	4	•	2	6	•	•	•	•
Corruption	5	8	1	14	•	•	•	•
Coups et blessures volontaires	2,408	2,162	1,167	5,737	2,341	707	1,151	4,199
— involontaires	102	23	29	154	19	6	18	43

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Culte (entraves au libre exercice d'un) . . .	11	..	9	15	..	1	..	1
Dénonciation calomnieuse	7	4	5	14	2	2
Destruction de tombeaux, objets d'art, etc.	11	1	2	14	4	1	5	8
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences ou menaces	4	5	..	7	7	1	1	9
Destruction de récoltes sur pied	1	2	..	5	4	5	2	11
— d'arbres et de greffes	2	7	4	15	1	4	1	6
— d'animaux propres à l'agri- culture	1	1
— d'animaux domestiques	2	2	4	..	5	7
— de clôtures	135	157	61	553	170	75	98	541
Détention illégale	5	..	5
Détournement par un dépositaire public . .	1	2	..	5
Divulgateur méchante	2	1	5	7	1	1	9
Domicile (violation de)	28	20	5	51	..	2	2	4
Effets de commerce fictifs	2	2
Enlèvement de mineurs	1	..	1	2
Épizootie (infractions aux dispositions sur l')	5	2	5	12	..	12	..	12
État civil. — Défaut, de déclaration . . .	2	8	5	15	7	9	1	17
Exposition ou délaissement d'enfants . . .	11	8	2	21
Fausse monnaie	4	5	4	15	1	1
Faux noms (port de)	15	5	5	21	2	5	4	9
Faux divers	21	..	4	25
Faux témoignage	2	5	2	7
Faux serment en matière civile	1	..	1
Homicide involontaire	50	5	6	41
Imprimés sans nom d'auteur	2	1	1	4
Incendie involontaire ou par le propriétaire.	2	1	4	7	1	..	7	8
Inhumations (infractions aux lois sur les).	10	1	5	14
Injures par faits, écrits, etc.	49	94	49	192	574	74	84	532
Lettres (violation du secret des)	1	1	1	1
Loteries non autorisées	6	..	12	18	5	..	6	11
Marau lage avec circonstance aggravante.	154	31	1	166	201	9	51	241
Menaces par écrit, par geste, etc.	87	68	21	176	56	14	16	66
Mendicité et vagabondage	12	..	2	14	..	5	..	5
Objets trouvés ou saisis. — Détournement.	60	15	6	79	2	..	6	8

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.								
Outrage envers un magistrat, des témoins, etc.	55	35	8	78	5	1	8	14
Rébellion et outrage	927	357	176	1,460	176	58	225	459
Recel	106	27	6	139	11	4	1	16
Rupture de ban de surveillance	1	"	"	1	"	"	"	"
Substances nuisibles. — Maladie causée involontairement.	"	"	2	2	"	"	"	"
Tromperie sur l'identité ou la qualité des choses vendues.	1	2	4	7	"	"	"	"
Usurpation de fonctions	5	1	1	7	"	"	"	"
Vol et détournement	898	350	262	1,510	584	95	351	810
CONTRAVENTIONS.								
Sûreté et tranquillité	76	40	9	125	4,272	1,998	1,657	7,927
Propreté et salubrité	10	8	2	20	595	144	593	1,132
Contraventions rurales	20	1	1	22	1,165	274	1,220	2,659
— diverses	78	2	1	81	1,452	552	850	2,594
Infractions aux règlements provinciaux	"	"	2	2	546	58	157	561
— — communaux	5	4	"	7	2,289	682	696	3,667
INFRACTIONS AUX LOIS SPÉCIALES ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX SUR :								
L'achat d'effets militaires	"	"	3	3	"	"	"	"
La milice et la garde civique.	"	"	"	"	"	"	12	12
Les poudres.	1	"	8	9	"	"	"	"
La douane	4	3	1	8	"	"	"	"
Les postes	"	"	1	1	35	13	54	82
La vérification des poids et mesures	"	"	"	"	112	127	7	246
Les établissements dangereux et insalubres.	37	29	20	86	5	23	19	47
Les mines	18	3	1	22	"	"	"	"
La navigation	145	8	"	153	45	47	26	118
Les forêts.	213	30	1,654	1,897	235	27	553	815
Le code rural	2	6	115	123	253	16	262	531
La chasse.	523	289	279	891	16	9	32	57
La pêche.	80	40	133	253	"	3	1	4
Le chemin de fer.	12	5	1	18	572	97	167	636
Les messageries et le roulage.	"	1	"	1	56	33	56	145

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles	Gand.	Liège.	
Les constructions	»	»	»	»	12	3	6	21
La voirie	1	»	»	1	19	25	46	88
L'art de guérir	20	8	5	51	»	1	»	1
Le colportage	4	»	»	4	10	»	»	10
Le vagabondage et la mendicité	5	2	1	8	»	»	»	»
L'ivresse	17	2	»	19	548	275	168	991
Le paiement des salaires	18	4	17	39	»	1	»	1
Les oiseaux insectivores	»	»	2	2	61	31	81	175
La protection des enfants dans les professions ambulantes	2	»	1	5	»	»	»	»
La propriété littéraire et artistique	»	6	19	25	»	»	»	»
La police sanitaire des animaux domestiques	20	10	8	38	129	74	27	250
Les témoins défailants	»	»	»	»	»	»	7	7
Les collectes	2	»	»	2	»	»	»	»
Les aliénés	1	»	1	2	»	»	»	»

RÉCAPITULATION.

NATURE DES INFRACTIONS.	TRIBUNAUX		TOTALS.
	correctionnels.	de police.	
Crimes	440	»	440
Délits	11,786	7,821	19,607
Contraventions	248	14,512	14,560
Infractions aux règlements provinciaux	2	561	563
— — communaux	7	3,667	3,674
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux	3,659	4,215	7,854
TOTALS	16,122	30,570	46,698

III. *Profession des condamnés*

INDICATION DES PROFESSIONS.

Exploitation du sol.	{	Cultivateurs, bergers, bûcherons
		Mineurs, houilleurs, carriers, terrassiers
		Domestiques de ferme, journaliers
Industrie.	{	Boulangers, bouchers, brasseurs, meuniers, etc.
		Tailleurs, chapeliers, cordonniers, tanneurs, perruquiers, etc.
		Fileurs, tisserands
		Entrepreneurs, tapissiers, etc.
		Ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol, le fer, le bois, etc.
		Ouvriers sans autre désignation
Commerce.	{	Négociants, boutiquiers, agents de change, colporteurs, commis
		Mariniers, voituriers, commissionnaires
		Cabaretiers, restaurateurs, aubergistes
Professions intellectuelles ou libérales
Domestiques attachés à la personne et journaliers
Gens sans aveu
Sans profession ou profession inconnue
		TOTAUX

IV. B. Les femmes mariées n'exerçant aucune profession sont renseignées d'après la profession du mari.

conditionnellement. — Année 1893.

NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES PRONONCÉES											
par les tribunaux correctionnels				par les tribunaux de police				par les tribunaux correctionnels et de police			
du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
755	477	1,167	2,500	1,685	696	1,482	5,865	2,440	1,175	2,640	6,263
708	75	578	1,161	1,841	28	554	2,425	2,549	105	952	5,584
818	411	1,100	2,520	1,458	745	1,087	5,268	2,256	1,154	2,187	5,597
170	219	92	481	649	252	374	1,275	819	471	466	1,756
235	280	117	632	701	214	290	1,205	956	494	407	1,857
25	452	55	512	55	352	118	525	80	784	175	1,037
129	98	25	250	551	62	155	548	460	160	178	798
855	365	395	1,615	1,495	585	755	2,611	2,548	748	1,128	4,224
1,228	859	116	2,203	1,656	1,028	565	5,029	2,864	1,887	481	5,232
545	220	195	956	1,544	582	654	2,760	2,087	802	827	5,716
270	90	57	417	545	121	204	670	615	211	261	1,087
511	181	80	572	911	551	575	1,855	1,222	752	455	2,407
59	55	55	160	268	75	253	596	527	150	508	765
553	160	276	989	1,017	155	758	1,928	1,570	515	1,054	2,917
45	14	11	70	60	9	15	82	105	25	24	152
575	589	584	1,549	2,157	452	1,569	5,958	2,755	821	1,755	5,507
7,500	4,525	4,400	16,122	16,151	5,685	8,762	50,576	25,451	10,006	15,261	46,698

IV. — Appels de police correctionnelle et de police. — Nombre des sentences confirmatives de jugements de condamnation conditionnelle et infirmatives de jugements accordant ou refusant le bénéfice de la condition.

Bessorts.	COURS D'APPEL. Nombre des arrêts						TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE. Nombre des jugements						Totaux.								
	qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle			qui infirment des jugements de condamnation			qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle			qui infirment des jugements de condamnation			COURS D'APPEL.			TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.					
	à l'emprisonnement.	à l'amende.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	à l'emprisonnement	à l'amende	à l'emprisonnement	à l'amende	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	à l'emprisonnement	à l'amende	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	Arrêts confirmatifs.	infirmatifs	Arrêts infirmatifs accordant le bénéfice de la condition.	Jugements confirmatifs.	infirmatifs	relirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.
Bruxelles	98	54	24	111	7	20	11	45	2	3	77	132	51	140	54	79	152	51	140	54	79
Gand	50	62	13	56	4	10	31	31	1	5	59	112	17	72	51	40	112	17	72	51	40
Liège	50	75	8	24	6	20	38	38	8	20	145	105	14	44	50	155	105	14	44	50	155
Le Royaume . . .	178	169	45	181	17	65	11	110	11	25	261	347	62	256	121	272	347	62	256	121	272

RÉCAPITULATION DEPUIS LA MISE EN VIGUEUR DE LA LOI.**A. — Cours d'appel.**

	Nombre d'arrêts retirant le bénéfice de la condition.	Nombre d'arrêts accordant le bénéfice de la condition.
Bruxelles	105	548
Gand	117	212
Liège	41	183
TOTAL	265	743

B. — Tribunaux correctionnels et de police.**I. — Tribunaux correctionnels.**

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	128,929	28,091	2,115
— Gand	76,254	16,359	919
— Liège	47,724	14,576	317
TOTAL	249,907	58,826	3,349

II. — Tribunaux de police.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	450,953	57,176	478
— Gand	140,870	15,928	256
— Liège	205,845	20,975	194
TOTAL	775,648	74,079	908

III. — Total.

	Nombre total des condamnations.	Nombre des condamnations conditionnelles.	Nombre des rechutes constatées.
Ressort de Bruxelles	556,862	65,267	2,591
— Gand	217,124	32,287	1,155
— Liège	251,569	35,531	511
TOTAL	1,025,555	132,905	4,257